

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Poste Le Corbusier à 315 kV

Numéro de dossier : 3211-05-119

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction générale de la conservation de la biodiversité	Nancy Hébert	28/09/2018	5
2.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Vasilica Mereuta	25/10/2018	7
3.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval	Marilyn Lamarbre / Gilles Revel / Wendy Inksetter	28/01/2019	3
4.	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction régionale de Laval et des Laurentides	Marc-Olivier Gaudette-Boivert / Claudette Larouche	29/10/2018	2
5.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Martine Lauzon	16/10/2018	2
6.	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Marc Leduc	10/10/2018	2
7.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Secteurs des opérations régionales	Monia Prévost	30/01/2019	5
8.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	12/10/2018	2
9.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Santé publique	Claude Prévost	15/10/2018	2
10.	Ministère des Transports	Direction générale de la planification et de la gestion des infrastructures	Daniel Donais	19/09/2018	2

Leclerc, Julie

De: Hébert, Nancy
Envoyé: 28 septembre 2018 14:19
À: Fortin, Marie-Ève
Cc: Martin, Johannie
Objet: RE: Le Corbusier - Inventaire 2018

Bonjour Marie-Ève,

La DEB a pris connaissance du rapport d'inventaire de septembre 2018. Les résultats des inventaires ne modifient pas l'analyse environnementale inscrite à l'avis du 16 février 2018. L'étude est recevable et le projet acceptable.

Salutations,

Nancy Hébert, Biogliste, M.Sc.
Coordonnatrice du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

MDDELCC
Direction générale de la conservation de la biodiversité
Téléphone (418) 521-3907 poste 4416
Télécopieur (418) 646-6169
Courriel: nancy.hebert@mddelcc.gouv.qc.ca



De : Fortin, Marie-Ève
Envoyé : 18 septembre 2018 08:54
À : Hébert, Nancy
Cc : Martin, Johannie
Objet : TR: Le Corbusier - Inventaire 2018

Bonjour Nancy,

En l'absence de Johannie, je te transmets ces documents qui contiennent notamment des inventaires floristiques qui pourront peut-être alimenter ton analyse environnementale.

Bonne journée!

Marie-Eve Fortin / Biogliste, M. Env

Coordonnatrice des projets énergétiques
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (QC) G1R 5V7
Téléphone: 418 521-3933 (4627)
Télécopieur: 418 644-8222
www.mddelcc.gouv.qc.ca

De : Inksetter, Wendy
Envoyé : 18 septembre 2018 08:26
À : Fortin, Marie-Ève <Marie-Eve.Fortin@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Le Corbusier - Inventaire 2018

Bonjour Marie-Ève,

Nous venons de recevoir ces documents d'HQ.

Bonne journée,

Wendy Inksetter, biologiste, M.Env

Analyste - Milieux naturel et hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514-873-3636, poste 281
Courriel : wendy.inksetter@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Chenevier, Cedric [<mailto:Chenevier.Cedric@hydro.qc.ca>]

Envoyé : 17 septembre 2018 12:01

À : Martin, Johannie <Johannie.Martin@mddelcc.gouv.qc.ca>; Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca; Inksetter, Wendy <Wendy.Inksetter@mddelcc.gouv.qc.ca>; Etienne.Drouin@mffp.gouv.qc.ca

Cc : Monette, Pascal <Monette.Pascal@hydro.qc.ca>; Tétreault, Geneviève <Tetreault.Genevieve@hydro.qc.ca>; Couture, Julie <Couture.Julie@hydro.qc.ca>

Objet : RE: Le Corbusier - Inventaire 2018

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint les rapports de :

- Caractérisation du cours d'eau intermittent recouvrant l'emplacement du poste
- Caractérisation complémentaire des milieux humides à l'emplacement du poste

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à m'en faire part.

Salutations les meilleures,

Cédric Chenevier

Chargé de projets – Projets et évaluations environnementales
Direction Environnement
VP – Aff. Corp. et Secrétariat général
855, Sainte-Catherine Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5
Tél. : 514 840-3000, poste 3629
www.hydroquebec.com



De : Chenevier, Cedric

Envoyé : 21 juin 2018 13:39

À : 'Johannie.Martin@mddelcc.gouv.qc.ca' <Johannie.Martin@mddelcc.gouv.qc.ca>

Cc : Couture, Julie <Couture.Julie@hydro.qc.ca>; Monette, Pascal <Monette.Pascal@hydro.qc.ca>;

Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca; Wendy.Inksetter@mddelcc.gouv.qc.ca;

Etienne.Drouin@mffp.gouv.qc.ca

Objet : RE: Le Corbusier - Inventaire 2018

Bonjour,

Nous avons intégré vos commentaires à nos protocoles.

Nous serons au terrain le mercredi 27 juin prochain pour la caractérisation du cours d'eau intermittent.

Salutations les meilleures,

Cédric Chenevier

Chargé de projets – Projets et évaluations environnementales

Direction Environnement

VP – Aff. Corp. et Secrétariat général

855, Sainte-Catherine Est, 11^e étage

Montréal (Québec) H2L 4P5

Tél. : 514 840-3000, poste 3629

www.hydroquebec.com

De : Johannie.Martin@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Johannie.Martin@mddelcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 13 juin 2018 13:31

À : Chenevier, Cedric <Chenevier.Cedric@hydro.qc.ca>

Cc : Couture, Julie <Couture.Julie@hydro.qc.ca>; Monette, Pascal <Monette.Pascal@hydro.qc.ca>;

Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca; Wendy.Inksetter@mddelcc.gouv.qc.ca;

Etienne.Drouin@mffp.gouv.qc.ca

Objet : RE: Le Corbusier - Inventaire 2018

Courriel provenant de l'externe

**ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel,
assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.**

Bonjour Cédric,

Voici les commentaires jumelés de la direction régionale du MDDELCC et du MFFP:

Pour la section **Caractérisation du cours d'eau intermittent recoupant l'emplacement du poste**, nous recommandons d'ajouter les éléments suivants :

- Préciser que la ligne des hautes eaux et la largeur de la bande riveraine seront déterminées selon la méthode botanique décrite à l'article 2.1 de la PPRLPI (pour la LHE) et 2.2 (pour la largeur de la bande riveraine). Il faudra aussi s'assurer de bien délimiter la ligne des hautes eaux pour être en mesure de calculer la superficie totale du cours d'eau.
- Dans les paramètres des rives, dans l'onglet **État actuel des rives**, ajouter *remblai, muret, ponceau, empierrement ou tout autre structure anthropique*;
- Dans les paramètres biologiques, ajouter *la présence et le recouvrement, le cas échéant, d'espèces exotiques envahissantes*;

- Dans les paramètres biologiques, ajouter *la présence d'espèces végétales rares ou à statut*;

De plus, la manière de positionner les transects n'est pas mentionnée, alors qu'elle revêt de l'importance. Le cours d'eau devrait être divisé en secteurs homogènes et chaque secteur homogène devrait être caractérisé par un transect, tel que proposé.

Pour la section **Caractérisation complémentaire des milieux humides à l'emplacement du poste**, nous recommandons de modifier l'élément suivant :

- À la troisième puce, ajouter le mot en bleu dans la phrase suivante : Cette fiche regroupera **toutes** les informations apparaissant à l'annexe 5 (Formulaire d'identification et de délimitation des milieux humides) du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. Des photographies seront également prises à l'emplacement de chaque relevé.

Merci et bonne journée,

Johannie Martin
Chargée de projets
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
et de la Lutte contre les changements climatiques
675 René-Lévesque Est, 6ème étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3933 poste 4654
johannie.martin@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Chenevier, Cedric <Chenevier.Cedric@hydro.qc.ca>

Envoyé : 25 mai 2018 14:25

À : Martin, Johannie; Inksetter, Wendy; Kateri.Lescop-Sinclair@mffp.gouv.qc.ca

Cc : Couture, Julie; Monette, Pascal

Objet : Le Corbusier - Inventaire 2018

Bonjour,

Dans le document *Poste Le Corbusier à 315-25 kV, Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC* (Hydro-Québec TransÉnergie, avril 2018), nous nous engagés à réaliser, en 2018, des relevés complémentaires de milieux humides et du cours d'eau intermittent et à communiquer avec vous, au préalable, afin de nous assurer que la caractérisation sera complète.

À cet effet, vous trouverez en pièce jointe les protocoles proposés.

Comme nous visons le début du mois de juin pour la caractérisation du cours d'eau intermittent, nous souhaiterions un retour rapide de votre part.

Merci et salutations les meilleures,

Cédric Chenevier

Chargé de projets – Projets et évaluations environnementales

Direction Environnement

VP – Aff. Corp. et Secrétariat général

855, Sainte-Catherine Est, 11^e étage

Montréal (Québec) H2L 4P5

Tél. : 514 840-3000, poste 3629

www.hydroquebec.com



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

DATE : Le 25 octobre 2018

OBJET : **Consultation sur l'acceptabilité du projet /**
Projet de poste Le Corbusier à 315 kV

V/Réf. : 3211-11-119

N/Réf. : DPQA 1878

À la suite de la demande formulée par courriel le 16 juillet 2018 de la part de M^{me} Marie-Ève Fortin, chargée de projet, vous trouverez ci-joint le formulaire *Avis d'expert* [Section 3 dûment complétée par M^{me} Vasilica Mereuta, ingénierie], concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la réponse de M^{me} Mereuta.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice,



Christiane Jacques

p. j.

c. c. M^{me} Vasilica Mereuta, ing., DPQA

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MDDELCC	
Direction ou secteur	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale Nationale	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le projet est acceptable tel que présenté

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Vasilica Mereuta	Ing., M.Ing., PMP		2018-10-15

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

vu Christiane Jacques

2018-10-25.

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame Christiane Jacques, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Vasilica Mereuta, ing., M.ing., PMP

DATE : Le 15 octobre 2018

OBJET : **Projet de construction d'un poste et ligne à 315 kV Le Corbusier**

V/Réf : 3211-11-119

N/Réf. DPQA 1878

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Denis Talbot, directeur à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉEPT) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 8 janvier 2018, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) sur la recevabilité du volet sonore du projet cité en rubrique.

2. Réponses aux questions déposées lors du processus de recevabilité du projet

Questions 1:

Advenant que des plaintes de bruit soient déposées pendant la phase de construction et d'exploitation, Hydro-Québec doit préciser le traitement qui sera appliqué aux plaintes. Un suivi des plaintes devrait être déposé au MDDELCC;

Réponse :

Sur réception d'une plainte relative au bruit du chantier de construction, la procédure suivante sera enclenchée :

- Un dossier sera créé.
- Un conseiller – Relations avec le milieu prendra contact avec le plaignant afin de s'enquérir de la problématique vécue (date et heure de l'événement, durée, répétition, détermination de la source, etc.). Un ingénieur en maîtrise du bruit se joindra à la discussion, si cela est pertinent.

...2

- Si les travaux en cause étaient de très courte durée ou s'il n'y avait pas de moyen raisonnable pour en atténuer le bruit, la situation serait expliquée au plaignant et on solliciterait sa compréhension.
- Dans toutes les autres situations, des relevés sonores seraient effectués sur le lieu de la plainte et analysés dans les délais les plus brefs afin de valider le bien-fondé de la plainte (non-conformité aux exigences applicables). Si la plainte n'était pas justifiée, les résultats de l'investigation seraient présentés et expliqués au plaignant, et le dossier serait fermé. Si la plainte était justifiée, on procéderait aux activités énumérées ci-dessous.
- L'ingénieur en maîtrise du bruit rechercherait des mesures d'atténuation potentielles et raisonnables, lesquelles seraient présentées aux responsables du chantier.
- La ou les mesures d'atténuation retenues seraient implantées dans les plus brefs délais possible et un suivi serait réalisé afin d'assurer que la non-conformité aux exigences applicables est résolue.
- Avant de fermer le dossier, un conseiller – Relations avec le milieu prendrait alors contact avec le plaignant afin de lui communiquer les correctifs mis en place et la résolution de la non-conformité aux exigences.

Dans le cas d'une plainte relative au bruit survenant au cours de l'exploitation d'un poste électrique d'Hydro-Québec TransÉnergie, un encadrement propre à cette entité précise le traitement qui doit être appliqué. Les démarches suivantes y sont précisées :

- enregistrement de la plainte dans un registre ;
- évaluation de la plainte afin de vérifier qu'elle est justifiée ;
- réalisation d'une étude de faisabilité de réduction du bruit lorsque la plainte est justifiée
- préparation d'un plan d'action pour la mise en place des mesures correctives ;
- mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre.

Il est possible que l'étude de faisabilité démontre que la réduction du bruit est techniquement ou économiquement difficile à réaliser à court ou à moyen terme.

Dans ce cas, le plan d'action doit spécifier les mesures qui seront prises pour corriger la situation à long terme et les mesures qui seront mises en place à court et à moyen terme pour atténuer le problème.

Nous considérons que les informations qui précèdent, en complément de celles qui figurent dans l'étude d'impact, répondent aux exigences de la directive concernant la surveillance et le suivi et constituent des engagements satisfaisants en la matière.

Hydro-Québec considère respectueusement que le traitement et le suivi des plaintes relève de sa gestion interne et n'entend pas fournir de suivi formel au MDDELCC concernant chacune d'elles. Cela dit, il va de soi qu'Hydro-Québec collaborera avec le Ministère advenant que ce dernier soit lui-même saisi de plaintes de la part de tiers concernant les installations de l'entreprise.

Questions 2:

On sait que le bruit produit par une ligne à haute tension provient d'un phénomène physique autour des conducteurs appelé « effet couronne ». L'effet couronne résulte de la production de micro décharges électriques à des points d'irrégularité sur la surface d'un conducteur. Le bruit est décrit comme un crépitement continu accompagné d'un bourdonnement occasionnel. Ce bruit peut être dérangeant pour les résidents habitant dans les quartiers résidentiels desservis par la nouvelle ligne. Est-ce que cet aspect a été pris en considération par Hydro-Québec pour l'analyse du climat sonore ?

Réponse :

Comme il est indiqué à la section 8-2 de l'étude d'impact, le programme de suivi qu'Hydro-Québec s'engage à réaliser comprendra la vérification de la conformité des installations relativement à la *Note d'instructions 98-01 sur le bruit (note révisée en date du 9 juin 2006)* du MDDELCC.

Le programme de mesure du bruit sera réalisé, dans un premier temps, après la mise en service du poste (étape initiale avec exploitation de deux transformateurs de puissance et de deux inductances de mise à la terre), puis lorsque le poste sera exploité à sa pleine capacité (étape ultime avec quatre transformateurs de puissance et quatre inductances de mise à la terre) dans un horizon temporel inconnu.

Le programme de suivi comprendra les activités suivantes :

- évaluer la puissance acoustique des transformateurs de puissance et des inductances de mise à la terre selon la norme internationale CEI 60076-10 ;
- mesurer le bruit du poste aux limites de la propriété d'Hydro-Québec ;
- vérifier la conformité du bruit produit par le poste avec la *Note d'instructions 98-01 sur le bruit* du MDDELCC ;
- produire un rapport technique présentant les résultats des mesures de bruit, l'analyse de la conformité acoustique des installations et les conclusions qui en découlent.

Aucun suivi du bruit produit par la ligne de raccordement à 315 kV projetée n'est prévu, car le bruit émis par celle-ci sera faible et impossible à dissocier du bruit ambiant.

Hydro-Québec s'engage à transmettre au Ministère le rapport du suivi réalisé à la suite de la mise en service initiale du nouveau poste, dans les six mois suivant sa réalisation.

3. Conclusion

Suite à l'analyse des réponses aux questions posées dans la demande de recevabilité du projet, le projet est jugé acceptable, en ce qui a trait au climat sonore.

Vasilica Mereuta, ing., M.ing., PMP



AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MDDELCC	
Direction ou secteur	DR13	
Avis conjoint	Secteurs industriel, municipal et hydrique et naturel	
Région	13 - Laval	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le projet est acceptable tel que présenté

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marilyn Lemarbre	Analyste, service industriel		2018-09-24
Gilles Revel, ing.	Analyste, secteur municipal		2018-09-26
Wendy Inksetter	Analyste, secteur hydrique et naturel		2018-10-16

Clause(s) particulière(s)

Les pertes de milieux hydriques et humides devront être compensées conformément aux dispositions du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Marilyn Lemarbre	Analyste, service industriel		2019-01-24
Gilles Revel ing.	Analyste, secteur municipal		2019-01-21
Wendy Inksetter	Analyste, secteur hydrique et naturel		2019-01-28

Clause(s) particulière(s)
QC-05: Le Ministère réitère l'importance d'effectuer un suivi des milieux humides touchés par le projet, même lorsque l'impact projeté n'est pas permanent, et de prévoir la mise en place de mesures correctrices lorsque le suivi révèle que le projet affecte de manière importante les milieux humides.
QC-06 : Étant donné que suite à nos dernières discussions avec Hydro-Québec, ils nous ont prévenu que le concept de drainage du future poste Le Corbusier a été révisé, le rejet des eaux de ruissellement étant maintenant envisagé dans le réseau municipal, le service de l'ingénierie de la Ville de Laval devra l'attester et fournir les justifications suffisantes pour le système de gestion des eaux pluviales projeté. Les plans et devis et le rapport de l'ingénieur devront présenter tous les éléments de conception nécessaires à la bonne compréhension du projet et seront à inclure dans la demande d'autorisation en vertu du 3e paragraphe du 1er alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MAMOT	
Direction ou secteur	Direction régionale de Laval et des Laurentides	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	13 - Laval	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction régionale de Laval et des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a procédé à l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet mentionné ci-dessus. Cette analyse confirme que les préoccupations du ministère ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et valable et considère que le projet est acceptable.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marc-Olivier Gaudette-Boisvert	Conseiller aux affaires municipales et en aménagement du territoire		2018-10-29
Claudette Larouche	Directrice régionale		2018-10-29

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Culture et des Communications	
Direction ou secteur	Direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	13 - Laval	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisissez une réponse
--	------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2 Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

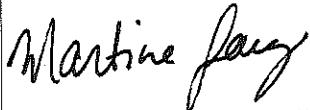
3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Advenant que l'implantation au sol du poste ou une de ses composantes (lignes de raccord, chemin d'accès, aires d'entreposage, etc.) soit modifiée et soit comprise dans une des zones de potentiel archéologique identifiées dans l'étude de potentiel archéologique datant de juillet 2016, réaliser un inventaire archéologique pour ces zones et fournir le rapport.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Martine Lauzon	Conseillère en développement culturel		2018-10-16

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MERN	
Direction ou secteur	Direction générale des mandats stratégiques	
Avis conjoint	Secteur de l'énergie	
Région		

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisissez une réponse
--	------------------------

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marc Leduc 	Directeur général		2018-10-10

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir. Il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordé à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 mètres (m). Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs	
Direction ou secteur	Secteur des opérations régionales	
Avis conjoint	DGSMS - DGFa	
Région	13 - Laval	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact			
Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.		L'étude d'impact est non-recevable et je serai reconsulté sur sa recevabilité	
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none">Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
La recevabilité a été traitée antérieurement à l'application du présent formulaire d'avis, les éléments ne seront pas repris.			

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

La recevabilité a été traitée antérieurement à l'application du présent formulaire d'avis, les éléments ne seront pas repris.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Volet faunique

Lors de l'étape de recevabilité (QC-12), l'initiateur du projet s'est engagé à réaliser un inventaire complémentaire des milieux humides et hydriques, à réviser les impacts du projet et à proposer des mesures d'atténuation et de compensation appropriées. Ces éléments devaient être déposés à l'étape de l'analyse d'acceptabilité environnementale du projet.

Les deux rapports d'inventaires reçus sont complets et satisfaisants. Toutefois, l'initiateur n'a pas révisé l'analyse des impacts du projet à la lumière des résultats des inventaires et n'a pas proposé de mesures d'atténuation et de compensation. L'initiateur devra déposer un document complémentaire contenant ces éléments avant que l'analyse d'acceptabilité environnementale du projet puisse être complétée.

En fonction des résultats des inventaires, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est d'avis que le cours d'eau présent sur le site du projet :

- représente un habitat pour le poisson : aucun élément présenté dans l'inventaire ne permet d'exclure, à un moment ou un autre de l'année, la présence du poisson;
- représente un habitat de reproduction pour les amphibiens : la configuration du cours d'eau (accumulation d'eau en période de fonte et de forte pluie) et la présence de débris ligneux et d'une litière importante en font un milieu typique utilisé par plusieurs espèces de grenouilles et de salamandres pour la reproduction.

Au niveau des amphibiens, le cours d'eau est potentiellement complémentaire au MH2 dans la mesure où il favorise davantage les espèces forestières, contrairement au MH2, qui est un milieu plus ouvert (marais). En ce sens, le cours d'eau représente un élément important dans le maintien de la biodiversité locale. La séquence éviter-minimiser-compenser devrait donc être appliquée au cours d'eau présent dans la zone de construction du poste.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Volet forestier

Au regard du domaine de compétence forêt, le projet est acceptable dans la mesure où l'initiateur du projet s'en tient au déboisement minimal requis pour son projet et respecte ses engagements de reboisement d'une superficie égale à celle perdue. Le MFFP commenterà le plan de reboisement.

Des questions demeurent en lien avec l'inventaire des milieux humides et terrestres, dont le rapport a été soumis récemment, et le plan de reboisement.

À la suite de cet inventaire de la végétation déposé, il serait pertinent d'indiquer la superficie considérée productive pour le suivi du plan de reboisement. Par ailleurs, la parcelle R20 à la page 15 du rapport d'inventaire sur les milieux humides et terrestres laisse présumer qu'il s'agit d'un peuplement feuillu composé de peuplier deltoïde et d'érable à Giguère, donc une superficie forestière productive.

D'autre part, l'information sur la surface terrière de la strate arborescente aurait été pertinente à recueillir lors de l'inventaire afin de déterminer adéquatement l'appellation des peuplements. Quand l'information existe, dans le rapport, il serait pertinent de nommer les peuplements forestiers en fonction de l'espèce dominante (genre et espèce) et de l'espèce compagnie. Il est fait référence à la peupleraie faux-tremble à orme d'Amérique au lieu de la peupleraie.

À la page 25, il est indiqué que le peuplement est jeune. Quels sont les critères utilisés pour ce classement? Selon la carte écoforestière, il s'agit de la classe d'âge 30 ans. Il s'agit davantage d'un peuplement au stade de développement intermédiaire plutôt que jeune.

En lien avec la présence de nerprun cathartique dans les superficies forestières, bien que sa présence ne soit évidemment pas souhaitable, toute friche arbustive ou arborescente de plus de 25 % de couvert, quel que soit son stade de développement et sa composition, mérite d'être préservée comme vocation forestière dans le contexte du faible taux de boisement des basses-terres du Saint-Laurent. Selon la carte écoforestière, il s'agit d'un peuplement de feuillus composé de feuillus intolérants et de feuillus indéterminés (FIFX). Dans la littérature, la strate arborescente fait souvent référence à une strate de plus de quatre mètres de hauteur. Selon les lignes directrices du MFFP et l'engagement de l'initiateur du projet, le remplacement de cette superficie forestière par de la plantation serait encore recommandé.

Concernant le plan de reboisement à venir et en fonction de l'engagement de l'initiateur du projet à reboiser les superficies forestières perdues, le MFFP joint certaines recommandations à considérer lors de l'élaboration de ce dernier (voir tableau ci-après). De plus, il est demandé d'indiquer quand le plan de reboisement sera déposé. Le MFFP en fera l'analyse.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice		2018-10-16
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Avis d'acceptabilité environnementale, 2e action

Volet faunique

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

En fonction des réponses d'Hydro-Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) comprend qu'un aménagement de compensation pour la perte des fonctions fauniques associées au cours d'eau remblayé sera difficile à réaliser sur le site du poste sans empiètement supplémentaire dans les milieux naturels résiduels. Ainsi, le MFFP est en accord avec la proposition d'Hydro-Québec de procéder par une compensation financière.

Les fonctions fauniques du milieu qui seront détruites sont davantage apparentées à celle d'un milieu humide temporaire sous couvert forestier (marécage), principalement liées à la reproduction et l'alimentation des amphibiens. Bien qu'il soit difficile d'exclure complètement l'utilisation de l'habitat par le poisson, les fonctions pour ce groupe d'espèce demeurent d'importance mineure pour la productivité et la biodiversité du cours d'eau Paradis. En tenant compte de cette analyse, le MFFP et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devront arrimer leurs processus de compensation financière afin d'assurer la compensation de l'ensemble des fonctions écologiques du cours d'eau.

L'acceptabilité environnementale du projet est donc conditionnelle à la compensation de la perte du tronçon de cours d'eau par une compensation financière adaptée.

Volet forestier

Les réponses aux questions et aux commentaires émis concernant le domaine de compétence Forêt sont satisfaisantes. Le projet est donc acceptable concernant cet aspect. Le MFFP recommande un suivi de dix ans des plantations pour en assurer le succès, ainsi que des suivis fixes à un, cinq et dix ans pour apporter les correctifs requis, le cas échéant.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice		2019-01-30
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Recommandations pour les projets de reboisement
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Objectifs du reboisement	Collaborer	Rechercher des terrains et des projets auprès des municipalités, MRC, CMM, agences de mise en valeur des forêts privées, organismes œuvrant dans ce type de projet, etc.
	Choisir les terrains	Entre toutes les parties (autorités gouvernementales et intervenants concernés) pour obtenir un accord sur le choix des projets à leurs principales étapes de conception
	Créer des forêts	Des parcelles localisées à proximité de l'impact. Dans cet ordre : même municipalité, même MRC, même sous-bassin versant, même région administrative, dans les basses-terres du Saint-Laurent
	Protéger	Des terrains non boisés (notamment en fonction de la carte écoforestière) qui ne font pas l'objet d'une obligation de reboisement ou de restauration et qui ne présentent pas d'espèces fauniques menacées ou vulnérables incompatibles avec un reboisement
Caractéristiques du reboisement	Choisir les essences	Indigènes (feuillus nobles et résineux méridionaux) et de préférence climatiques pour gagner des stades de succession
		Adaptées à la station et en accord avec les objectifs et les principes de la compensation (la production de matière ligneuse étant compatible), conformément aux indications du Guide syndicale et selon l'évaluation de l'ingénieur forestier au terrain
		Au moins trois, en mélange, avec des groupes de plants de dimensions différentes pour assurer une diversité des espèces et des fonctions qu'elles remplissent, et réduire la susceptibilité des arbres aux insectes et aux maladies
	Préparer le terrain	Afin de créer un environnement favorable à l'établissement et à la croissance de la régénération
	Planter selon une densité	Feuillus nobles : 800 à 1600 plants/ha, selon les essences, la qualité des stations et les prescriptions de l'ingénieur forestier au terrain visant la création d'une forêt à maturité Résineux méridionaux : 1200 à 2500 plants/ha Plantation mixte (feuillus et résineux) : 1000 à 2000 plants/ha
Suivi et évaluation des plantations	Utiliser un paillis	De plastique afin de contrôler la végétation concurrente herbacée et ainsi favoriser la croissance des plants
	Protéger les plants	Du brout par les cerfs de Virginie (chevreuil), rongeurs, lapin, lièvre, etc. (Ex. protecteurs cylindriques, à gaine grillagée, ou de plastique en spirale; repulsifs; enclos, etc.)
	Entretenir	Par dégagement, nettoyement, éclaircies précommercialles, redressement, taille de formation et autres travaux nécessaires afin d'assurer le succès de la plantation
	Regarder	Planter des arbres afin de combler les vides (individus plantés morbides ou morts) et effectuer les autres travaux nécessaires afin d'atteindre la densité ou le coefficient de distribution demandés
	Inventorier	Évaluer le succès de la plantation et l'atteinte des objectifs en fonction des années de suivi entendues (Minimale : 1 an, 5 ans et 10 ans) et soumettre des rapports aux autorités ministérielles concernées
	Gérer par objectif	Atteindre ou dépasser la cible de 60 % de plants survivants, libres de croître après 10 ans de croissance (au-dessus de la compétition herbacée et arbustive et de la dent du chevreuil)

Le tableau ci-dessus a été élaboré avec l'aide de l'Office des forêts et de la faune du Québec.

2018-10-26

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la sécurité publique	
Direction ou secteur	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	13 - Laval	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Bien qu'Hydro-Québec possède un plan interne de mesures d'urgence pour la période d'exploitation ainsi qu'un modèle de plan qui reste à compléter pour le site du projet lors de la période de construction, le MSP désire souligner l'importance qu'Hydro-Québec collabore étroitement avec la Ville de Laval, afin que les actions des intervenants concernés lors d'une situation d'urgence soient adéquatement arrimées. Nous réitérons également l'importance que les coordonnées d'Urgence-Environnement soient intégrées à ces plans en cas de déversement : 1 866 694-5454.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Gilles Desgagnés	Directeur régional		2018-10-12

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m ² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Santé et des Services sociaux	
Direction ou secteur	Santé publique	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	13 - Laval	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte	Cliquez ici pour entrer du texte		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- **Thématiques abordées** : Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Référence à l'étude d'impact** : Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Texte du commentaire** : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le projet est acceptable tel que présenté

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Claude Prévost, md, CCMF, FRCPC	Médecin conseil		2018-10-15

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Poste Le Corbusier à 315 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-05-119	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-12-21	
<p>Présentation du projet : Le projet de poste Le Corbusier vise la construction d'un poste à 315-25 kV. À l'étape ultime, le poste sera équipé de quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV et de 42 départs de distribution actifs à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec dans le parc industriel Centre de Laval, au centre de la demande à desservir, et il occupera une superficie d'environ 30 180 m² et sera raccordée à la ligne à 315 kV (circuits 3048-3049) qui passe au nord-ouest du terrain. La ligne de raccordement du poste à la ligne biterne à 315 kV existante sera d'une longueur d'environ 450 m. Elle sera supportée par quatre pylônes à treillis dont la hauteur maximale variera de 50 m à 60 m. La largeur de l'emprise serait de 88 m, ce qui nécessitera la coupe d'arbres et d'arbustes sur une superficie d'environ 3,4 ha. Le coût de construction du projet est estimé à environ 59,1 M\$, soit 52,5 M\$ pour la construction du poste et 6,6 M\$ pour la construction de la ligne de raccordement à 315 kV. Le début de la construction est prévu pour l'été 2019. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2021.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MTMDET	
Direction ou secteur	Direction générale de la planification et de la gestion des infrastructures	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	13 - Laval	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- **Thématiques abordées** : Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Référence à l'étude d'impact** : Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Texte du commentaire** : Cliquez ici pour entrer du texte

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures

3

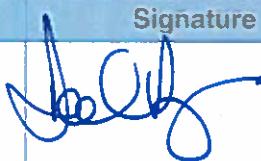
Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Après analyse de la documentation, la Direction générale de la planification et de la gestion des infrastructures du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'a aucun commentaire à formuler, et ce, selon notre champ de compétence.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Daniel Donais	Directeur général		2018-09-19

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.